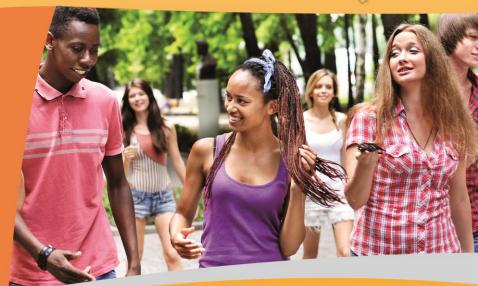
PROJET PEDAGOGIQUE





A.L.S.H Communauté des Communes des Coteaux du Val d'Arros







SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE LA 3CVA

II – L'ORGANISATEUR ET LA PEDAGOGIE

III – L'ALSH

IV - EVALUATION

ANNEXE: Journée type, Protocole sanitaire d'accueil

I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS - 3CVA -

La Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay, appelée « 3CVA », a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est formée par fusion de la communauté de communes des Coteaux de Pouyastruc et de la communauté de communes du canton de Tournay.

La 3CVA regroupe plus de 54 communes. Son périmètre territorial est entre autre celui de l'ancien canton de Pouyastruc et sa population de plus de 11 000 habitants est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Elle est située à l'est de Tarbes à 10 km de cette dernière et se trouve dans le département des Hautes-Pyrénées. Cette situation géographique, très prisée, fait d'elle un territoire de proximité avec Tarbes, qui est son bassin de vie.

Son bel environnement rural et son superbe panorama avec vue sur les Pyrénées et les Coteaux suscite beaucoup d'intérêt de la part de citadins désireux de s'installer à la campagne et de créer leur propre environnement familial.

On y apprécie aussi sa qualité de vie, son tissu associatif, ses services, ses villages ruraux et harmonieux restés à taille humaine, préservant ses espaces naturels.

Notre territoire est encadré par ceux de Tarbes, Rabastens, Trie sur Baïse et Tournay. Il est composé de 3 vallées sillonnées par des ruisseaux et rivières : Loulès à l'ouest, l'Estéous au centre et l'Arros à l'est.

Lors de sa création, la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc, qui par définition est un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement, a souhaité harmoniser l'ensemble des compétences transférées par les communes aux anciennes communautés de communes.

Aujourd'hui elle gère entre autre la collecte et le traitement des déchets, les écoles et ses services périscolaires, l'incendie, la promotion touristique le développement économique. Notre souhait est d'assurer un développement équilibré et cohérent à notre territoire en mettant en commun les ressources de celui-ci.

II – L'ORGANISATEUR ET LA PEDAGOGIE

1) LOISIRS, EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD (LE&C GRAND SUD)

Implantée dans les régions du Grand Sud, Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est une association laïque à but non-lucratif qui a démarré son activité en 2004.

Son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

Ainsi, alors que la qualité de vie devient l'un des facteurs déterminants de l'attractivité des territoires, notre mouvement se veut plus que jamais, aux côtés des collectivités, un acteur majeur du développement territorial.

Opérateur majeur des politiques publiques éducatives, LE&C Grand Sud contractualise avec de nombreuses collectivités (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, conseils généraux et régionaux) et gère des dispositifs de toutes tailles.

En effet, LE&C Grand Sud bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques publiques, dans des domaines variés et complémentaires tels que l'action sociale, les politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, les séjours, les classes de découverte, les politiques culturelles, la prévention spécialisée, la formation, le développement local, le tourisme social...

➤ LE PROJET EDUCATIF DE LE&C GRAND SUD

Notre volonté est d'agir pour l'égalité des chances. C'est par l'accès à l'éducation que nous permettons à chaque individu de s'affirmer, de s'intégrer dans la société et d'être partie prenante de son évolution.

Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud œuvre pour la construction de l'esprit critique, en favorisant la connaissance, l'expérimentation et la rencontre.

« Nous nous inscrivons dans un dialogue avec les diverses institutions et les mouvements représentatifs avec un esprit d'indépendance, de liberté de conscience et d'incitation à l'engagement citoyen. »

Humanisme, solidarité et ouverture culturelle

L'humanisme vise à lutter contre l'ignorance, et à diffuser plus clairement le patrimoine culturel. Les notions de libre arbitre, de tolérance, d'indépendance, d'ouverture et de curiosité sont indissociables d'une éducation pratique et théorique de l'humanisme et de la démocratie.

Nous développons nos idées aux services des générations futures en défendant la liberté de penser, la solidarité et la coopération.

A travers l'ensemble de nos activités, nous affirmons notre volonté de participer à la construction d'un monde où les relations entre les individus permettent à tous de vivre décemment, d'affirmer leur identité sans domination ni exploitation, dans le respect de leur environnement.

A travers nos actions, nous luttons contre toutes les formes d'inégalité, de ségrégation et de discrimination.

A travers nos projets dans chacune des structures, nous combattons l'ignorance et l'obscurantisme en favorisant la mixité sociale et la tolérance.

Accès aux Loisirs pour tous

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie.

Nous luttons contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs, à la culture, au savoir et à la connaissance.

Nous intervenons dans la gestion de structures d'accueil, dont la vocation est de contribuer de plus en plus à l'éducation des enfants et des jeunes en faisant du temps libre un tremplin à l'épanouissement individuel et collectif.

Il s'agit d'offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte.

Nous avons la volonté de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs, de développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.

L'épanouissement individuel...

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres, de mieux appréhender et prendre part à un environnement métissé en constante évolution.

- Offrir aux enfants et aux jeunes des temps d'éveil et de découverte en respectant leurs besoins.
- Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...

Favoriser la mixité socio -culturelle

Convaincus par la richesse qu'apportent les différences socioculturelles nous chercherons à travers toutes nos activités le décloisonnement et la rencontre entre les publics.

- Chercher la complémentarité entre l'action externe et l'accueil en structure.
- > Développer les projets inter-structures et intergénérationnels
- Accueillir et intégrer des personnes handicapées dans nos équipes et dans nos structures

Ces choix éducatifs se concrétisent par l'organisation et la gestion d'Accueils Collectifs à Caractère Educatif pour Mineurs, que ce soit associés aux écoles ou que ce soit dans les temps extrascolaires, pour les enfants et les jeunes. Les projets pédagogiques de chacune de ces structures développent ces orientations, au regard des besoins et des ressources locales.

Cette démarche est également mise en œuvre dans l'ensemble des activités que nous menons, en favorisant la découverte et l'accès aux loisirs dans le cadre des formations, des actions d'insertions, des échanges internationaux, des chantiers.

Coéducation

La coéducation, c'est la prise en compte de tous les acteurs éducatifs.

Nous recherchons la complémentarité, la diversité et la construction commune d'une action éducative.

Nos actions s'inscrivent dans une démarche territoriale volontaire, afin de construire des partenariats durables, des projets pertinents et cohérents.

Le fait même qu'il y ait coéducation induit la mise en présence de plusieurs acteurs éducatifs. La complémentarité implique que chacun ait une place clairement définie. C'est l'ensemble des intervenants qui forme un tout cohérent et complet, dans le sens où chacun a une utilité, une mission éducative.

La multiplicité des acteurs éducatifs donne du sens à la coéducation.

Cela rappelle que les missions éducatives sont complexes et nécessitent des approches différentes. C'est une réponse à la diversité du public : permettre à chaque individu d'appréhender son environnement par le biais de méthodes pédagogiques différentes.

Cette diversité doit se traduire dans la mise en œuvre des projets et la mise en place d'actions singulières et pertinentes. Notre spécificité réside dans l'approche éducative de la citoyenneté, de l'environnement, de la découverte culturelle... C'est également notre capacité d'accompagnement des individus dans le parcours d'une vie.

La coéducation, vue sous l'angle de la complémentarité et de la plus-value apportée par la diversité, doit aboutir à un projet commun. Il garantit la cohérence éducative, une continuité dans les actions menées, et permet de clarifier les missions de chacun, en particulier des professionnels. L'élaboration d'un projet global doit être un aboutissement, après une concertation et une « prise de conscience » du terrain éducatif commun.

Nous participons pleinement à l'acte éducatif : notre capacité à développer des compétences transversales (en particulier par rapport au savoir-être) à travers les activités menées et l'action collective doit être valorisée et prise en compte dans un objectif global de réussite et d'épanouissement de l'individu.

La coéducation, c'est avoir une approche globale de l'enfant et du jeune

- Impulser des projets partenariaux recentrés sur les besoins du public et garantir une cohérence éducative.
- Développer les compétences transversales : savoir être, construire l'esprit critique, accepter et gérer ses émotions...
- Valoriser notre approche éducative spécifique de la citoyenneté, de l'environnement, de la découverte culturelle...
- Prendre en compte dans nos projets pédagogiques le rôle éducatifs des familles et les projets d'établissements scolaires.
- Accompagner les individus dans le parcours d'une vie

2) LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- La 3CVA: c'est notre principale partenaire (cf. III 8. Partenaires et communication)
- <u>La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</u> : c'est un partenaire financier.
- <u>Jeunesse et Sports (DDCSPP)</u>: est un partenaire pédagogique et législatif. Il garanti la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc.

3) LES PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS

- La bibliothèque de Pouyastruc
- Le club de tennis de Pouyastruc
- L'association des parents d'élèves de Pouyastruc

4) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Sensibiliser les enfants à la citoyenneté
- ✓ Développer le partenariat avec les autres acteurs de la vie de l'enfant
- ✓ Permettre à l'enfant de s'épanouir



« Sensibiliser les enfants à la citoyenneté »

Permettre à l'enfant de s'ouvrir à sa vie de futur citoyen

L'animateur est présent, à l'écoute et permet la communication grâce à son ouverture d'esprit.

Il est garant du bon fonctionnement et considère chaque enfant de la même façon.

Il fait valoir les droits et devoirs de chaque participant, enfants comme adultes.

Il défend et fait vivre la laïcité au sein du groupe permettant ainsi à chacun de s'épanouir.

Il sensibilise les enfants à la Convention internationale des droits de l'enfant

Lors de chaque activité les notions de respect et citoyenneté sont mis en valeur, que ce soit dans le fonctionnement ou dans le contenu.

Travail sur le thème de liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Faire prendre conscience aux que comme tout autre personne ils ont des droits et des devoirs

Amener les enfants vers des pratiques écocitoyennes

Les animateurs
renseignent les enfants
et adoptent un
comportement écocitoyen en y incitant les
enfants.

Les enfants seront sensibilisés à la gestion et au tri des déchets.

Les activités manuelles sont faites à partir de matériaux de récupération.

Les enfants participent au rangement des ateliers en tenant compte du recyclage.
Des activités de jardinage seront proposées.

« Permettre à l'enfant de s'épanouir »

Permettre aux enfants de s'exprimer

L'enfant a le choix de ses activités. L'animateur prend en compte les demandes et envies des enfants. Des espaces de paroles sont aménagés pour les laisser s'exprimer. Des activités manuelles, sportives et artistiques seront proposées. Favoriser les échanges adultes/enfants.

Les enfants peuvent utiliser à tout moment « L'arbre à paroles ». Les activités ont pour objectif principal l'épanouissement et l'expression de l'enfant. Un temps de discussion est régulièrement mis en place dans les activités. Les enfants peuvent proposer des activités. Un temps de bilan de la journée est mis en place chaque fin d'après-midi. Les animateurs se rendent disponibles et restent à l'écoute des enfants.

Permettre aux enfants de se relaxer et se détendre

L'enfant a la
possibilité d'utiliser à
tout moment de la
journée le coin
« détente et
lecture ».
Des moments de
relaxation et de
détente sont
proposés aux enfants.
Des temps calme sont
mis en place
quotidiennement.

Les enfants peuvent utiliser à tout moment le coin « détente et lecture » pour y lire, dessiner, manipuler des balles antistress etc...

Des temps calmes sont mis en place avant et après le temps de repas.

> Des activités de relaxation sont régulièrement proposées.

Les 6-10 ans ont eux aussi la possibilité de participer aux temps calmes dans la salle de repos et de se reposer s'ils en expriment le besoin Rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs

Les animateurs sont à l'écoute des demandes et besoins des enfants.

Les enfants peuvent proposer des activités.

Des temps de « jeux libres » sont proposés.

Les animateurs
n'imposent pas aux
enfants de
participer aux
activités, ils les
incitent.

L'animateur
accompagne l'enfant
dans ses choix
comme dans tous les
temps de la vie
quotidienne.

L'animateur est amené à accompagner les enfants dans leurs propres projets. Développer le partenariat avec les acteurs locaux et les écoles

Favoriser les échanges et développer des projets avec les acteurs de la commune, les associations locales et les écoles

Multiplier les échanges avec les acteurs locaux (Association des Parents d'Elèves, la bibliothèque du village, le club de tennis etc...)

Participer aux différents temps de concertation et à la mise en œuvre des manifestations locales (Carnaval, fête de la St-Jean etc...)

Initier des projets avec les acteurs locaux

Favoriser les échanges avec les enseignants autour des projets des écoles du territoire

Inscrire nos actions et projets dans la continuité des projets d'école Développer le partenariat avec la 3CVA

Favoriser la concertation avec les élus et le personnel municipal

Œuvrer pour un objectif commun

Participation aux différents temps de concertation concernant le PEDT.

Le responsable de l'ALSH donne aux animateurs et au personnel municipal toutes les informations disponibles concernant les enfants accueillis.

Des rencontres ont lieu entre le responsable des de l'ALSH, le coordinateur LEC, l'élu délégué à l'enfance et le président de la 3CVA afin de définir un cadre de fonctionnement et des objectifs de travail.

Développer le partenariat avec les familles

Assurer une continuité éducative avec les familles

Assurer une communication claire

Intégrer les familles dans des projets

L'animateur référent reste disponible pour les parents après les activités afin de favoriser la communication et échanger sur le vécu de l'enfant pendant la journée.

Un affichage visible pour les parents et des mots donnés aux enfants les informant de l'actualité de l'ALSH des événements.

Des réunions d'information sont mises en place et les éventuelles compétences des parents peuvent être sollicitées en fonction des besoins d'animation d'ateliers.

Des activités parents/enfants sont mises en places sur chaque période de vacances et les mercredis précédents chaque vacances III - L'A.L.S.H.

1) Qu'est-ce qu'un ALSH?

> De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'ALSH?

Autrefois appelés centres aérés ou CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement), les accueils de loisirs (renommés ainsi depuis 2006) accueillent collectivement des enfants et des jeunes pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Un ALSH est une structure juridique aussi appelée « ACCEM » : accueil collectif à caractère éducatif de mineurs. Elle peut être portée par une association, une collectivité ou un individu mais, dans tous les cas, elle doit faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du ministère chargé de la jeunesse. Un document doit être déposé, justifiant d'un taux d'encadrement d'adultes, d'un personnel qualifié, et proposant un projet éducatif et pédagogique.

C'est un accueil périscolaire (les mercredis en période scolaire) et extrascolaire (pendant les vacances scolaires) habilité et contrôlé par la DDCSPP.

50 % de l'équipe d'encadrement doit être titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), et 30 % doit être en cours de formation (stage).

Que se passe-t-il à l'ALSH ?

Toute structure a l'obligation de rédiger un projet pédagogique définissant les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des ALSH. Il définit la nature et les objectifs de la structure. Il décrit les activités et établit l'organisation du centre (horaires, locaux, etc.).

Des projets d'animation sont proposés par les animateurs et des activités manuelles, sportives, d'expression sont mises en place avec les enfants.

Qu'est-ce que les ALSH apportent aux enfants?

Ce sont des structures éducatives, au même titre que l'école ou la famille. Sur une année, un enfant passe environ 860 heures en classe, et a plus de 2 000 heures de temps libre et de loisirs. Les animateurs sont parmi les adultes que les enfants voient le plus ! Ils participent pleinement à leur éducation. Les ALSH créent des situations de vivre ensemble et permettent de donner des clés pour un apprentissage serein de la socialisation. Les enfants y font aussi l'expérience concrète des richesses et des contraintes de la vie collective. Ils sont véritablement acteurs de leur participation et de leur autonomie.

2) Horaires et périodes d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Le centre est ouvert les mercredis et les vacances scolaires : Octobre, Décembre, Février, Avril, Juillet et Août.

Pour toutes les périodes de vacances le centre de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30.

3) Le fonctionnement général

La journée type

> Le fonctionnement

Le protocole sanitaire d'accueil

Cf. annexe

L'accueil

L'accueil du matin a lieu entre 7h30 et 9h chaque jour d'ouverture du centre.

Le temps d'accueil du matin permet à chaque enfant d'arriver et de se réveiller à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Les enfants peuvent donc choisir ce qui leur convient le mieux : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur se rend disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se "retrouver" dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société etc... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Ce moment est également le plus propice pour accueillir les nouvelles personnes, que ce soit les enfants ou des animateurs.

Le temps d'accueil de l'après-midi :

Il a lieu entre 13h15 et 14h durant le temps d'activités libres d'après déjeuner pendant que les plus petits font la sieste.

Les repas

La collation du matin :

La collation du matin n'est pas obligatoire. Elle est réservée aux 3-5 ans et elle se prend à la fin de l'accueil du matin à 9h30 dans leur salle d'activité. La collation n'est pas un petit déjeuner, mais elle aide notamment les enfants arrivés au centre dès l'ouverture à tenir jusqu'au déjeuner. Le centre fourni la collation aux enfants qui n'en ont pas et qui souhaitent grignoter quelque chose.

Les repas du midi:

Ils sont pris au restaurant du centre où les plats fournis par notre fournisseur (ELIOR) sont réceptionnés par la direction du centre et maintenus au chaud puisque le fonctionnement prévu est une liaison chaude.

Les enfants mangent à partir de 12h.

Un service « traditionnel » est mis en place pour les 3-5 ans : les enfants restent assis à table et les animateurs vont chercher les plats, desserts pour servir les enfants directement à table. Les animateurs mangent avec les enfants en se répartissant sur les différentes tables et se positionnent afin de voir ce qu'il se passe à chaque table et pouvoir intervenir en cas de besoin. Cela leur permet également d'accompagner les enfants dans la découverte de nouveau aliments et de nouvelles saveurs.

En ce qui concerne les 6-10 ans, les enfants vont avec leur assiette au plateau roulant se faire servir par l'animateur, table par table. Les animateurs mangent à table avec les enfants afin de créer un moment convivial et partager un moment privilégié hors cadre des activités et donc plus propice à l'échange et au partage. Sans forcer l'enfant à manger, les animateurs l'incitent à gouter un peu de tout et veillent à une bonne alimentation de chacun.

Le goûter:

Le goûter n'est pas obligatoire.

Il est pris vers 16h dans les salles d'activités, la cour ou dans les espaces verts en fonction de la météo et de l'envie du moment. Les parents sont libres de donner un goûter à leurs enfants, le centre fournit le goûter à ceux qui n'en ont pas et qui le souhaitent.

Nous veillons également à ce que le goûter ne soit pas excessif pour que les enfants mangent correctement le soir chez eux.

La fin de journée :

Un point quotidien est fait à 16h45 sur la journée afin de savoir ce qui a été ou non durant la journée, que ce soit du point de vue des enfants ou de celui des animateurs. C'est également l'occasion de leur donner les dernières informations pour le jour suivant, leur rappeler les sorties et ce qu'ils doivent amener avec eux etc...

Ils peuvent venir chercher leurs enfants entre 17h00 et 18h30. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer.

Tout comme à l'école, l'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal sur le dossier d'inscription. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Cependant, lors de l'accueil du matin, les parents doivent informer l'équipe si une autre personne vient chercher l'enfant et aussi le spécifier par écrit avec les noms et prénoms de la personne ainsi que la date. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité aux personnes que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas encore identifié.

> La vie en collectivité

Toute la journée (lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires) l'enfant est contraint à la vie en collectivité. Durant les temps périscolaires et extrascolaires l'animateur devra donc prendre en compte chaque enfant comme étant un individu à part entière mais faisant partis du groupe. Il pausera donc un cadre défini tout en respectant le rythme de l'enfant, ses besoins, ses envies et assurera sa sécurité physique, morale et affective.

Ainsi le public nécessitant un accueil adapté peut participer de la même façon aux activités sans aucune distinction. En fonction des difficultés de l'enfant et des compétences des animateurs, l'aide d'un(e) Assistant(e) de Vie de Loisirs (A.V.L) pendant les vacances ou d'un(e) Assistant(e) de Vie Scolaire (A.V.S) les mercredis peut être sollicitée afin d'accompagner l'enfant et lui permettre de profiter des activités proposées dans les meilleurs conditions possibles.

Des outils sont mis en place afin que chaque enfant puisse s'exprimer et se relaxer : un « arbre à parole », des temps calmes et des temps de relaxation, un espace « détente et lecture », des points quotidiens etc...

> La sécurité et les règles de vie

La sécurité est l'affaire de tous. En effet chaque membre de l'équipe d'encadrement est garant de la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi des règles de vie sont établies, dans le respect de la législation en vigueur, avec les enfants. Y sont notamment abordés les conditions de circulation dans le centre, l'utilisation des jeux extérieurs, le cadre de la vie en collectivité au centre etc... Elles ont pour fonction d'établir un cadre rassurant en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont affichées dans chaque lieu pour permettre à chacun de s'y référer facilement et sont expliquées aux nouveaux enfants.

Exemple de quelques règles :

- Je dois respecter l'autre, enfants comme adultes.
- Nous avons tous les mêmes droits.

- Je dois marcher tranquillement à l'intérieur.
- J'ai le droit de dire que je ne suis pas d'accord et ce que je pense dans le respect des autres.
- J'ai le droit d'être MOI

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment sur demande des enfants après débat en équipe et validation de la direction.

En cas de non respect des règles et un rappel de celles-ci, des sanctions pourront être prises afin de renforcer le cadre posé par les règles.

De même, un animateur ne respectant pas la législation en vigueur et ayant des pratiques déviantes peut être amené à être sanctionné par la direction de l'ALSH.

En cas d'accident LEC possède une assurance et une déclaration d'accident doit être faite par le responsable de l'ALSH dans les 48h lorsque la situation l'impose :

- Accident donnant suite à une hospitalisation ou un passage chez le médecin
- Accessoire médical type lunette, appareil auditif, appareil dentaire cassé ou abîmé

Un animateur n'a pas le droit d'administrer de médicament. Si un enfant est sous traitement médical, les parents ou tuteurs doivent fournir l'ordonnance médicale ainsi qu'une autorisation stipulant que les animateurs sont autorisés à faire respecter l'ordonnance du docteur.

Pour toute allergie alimentaire, asthme, diabète etc... la famille doit mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Chaque animateur est informé des difficultés des enfants et du protocole à suivre. De plus, les menus sont vérifiés par le responsable de l'ALSH afin de s'assurer que les menus soient bien respectés et qu'il n'y ait pas un ingrédient « indésirable » pouvant causer une allergie.

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite "loi antiracisme" et la Convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée

4) Les activités

L'activité n'est pas une fin en soi car notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. C'est pourquoi, l'activité proposée permettra de valoriser l'enfant. L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre aux objectifs éducatifs fixés tout en prenant en compte les compétences et capacités des différents enfants accueillis.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé est large : jeux traditionnels, jeux de coopération, activités sportives, activités éco-citoyennes, activités manuelles, activités d'expression etc...

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents via le site internet de l'ALSH et un affichage à l'intérieur de la structure. Les enfants seront associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut.

Les activités doivent êtres pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais le forcer.

En résumé :

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés dans le projet pédagogique. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités physiques et cognitives.

L'activité peut-être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se déroulée en toute sécurité.

L'enfant a le droit de participer ou pas, dans la mesure où cela est possible, et l'équipe doit toujours être disponible pour écouter, discuter, proposer une réponse adaptée.

> Les séjours et mini-séjours

Pendant les vacances, des minis camps sportifs ou culturels sont proposés aux enfants de 6 à 10 ans. Cela leur permet de changer de cadre, avoir un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs du centre. Viennent s'y ajouter des objectifs spécifiques liés à l'organisation du groupe dans la vie quotidienne et en collectivité.

Une plus grande place pourra être laissée aux choix de l'enfant en ce qui concerne les activités qui seront faites dans durant le séjour.

En termes de responsabilisation, nous mettons en place un système de rotations concernant les activités de vie quotidienne : préparation des repas, vaisselle, rangement divers, etc... Le premier jour, c'est avec les enfants que ces règles de vie sont mises en place.

L'équipe pédagogique est force de propositions et donne au groupe les moyens d'atteindre ses objectifs en les accompagnants dans leurs démarches et leurs envies.

5) Moyens humains et matériels

L'équipe d'animation de l'ALSH est soumise à la règlementation en vigueur de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Pour la sécurité des enfants lors d'une activité, la structure doit respecter un taux d'encadrement.

- Pour les de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants maximum
- Pour les + de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants maximum

Sur l'ensemble, l'équipe pédagogique doit être constituée de :

- Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalent.
- Au maximum 25% sans formation
- Au maximum 25% en cours de formation (stagiaires)

Composition de l'équipe :

- Un directeur, Matthieu LAY, qui est aussi le référent COVID. En cas de congés de Matthieu LAY, il sera remplacé par un(e) salarié(e) de LE&C Grand Sud qui deviendra à son tour le référent COVID.
- Des animateurs titulaires du BAFA encadreront les activités en fonction des effectifs, mais aussi des stagiaires BAPAAT, BPJEPS et BAFA le cas échéant.

6) Fonctionnement de l'équipe

Organisation du travail de l'équipe.

L'équipe de direction a en charge :

- L'organisation des réunions de préparation
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants, des parents et des animateurs

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la 3CVA
- Garantir l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation
- Veiller à l'intégration de tous sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

Les animateurs ont pour missions :

- L'accueil des enfants et des parents
- L'animation des différents moments de la journée
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement du matériel
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants
- Ils sont garants de l'aménagement et du respect des lieux et du matériel
- Ils ont en charge l'organisation de la vie collective du groupe et établissent les règles de vie avec les enfants
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'animation définis en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.
- Ils veillent à l'intégration de tous et sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

Les animateurs concernés (ils ne sont pas les même sur chaque période de vacances) se réunissent avant chaque période de vacances afin de :

- Faire connaissance avec les nouveaux arrivants dans l'équipe (stagiaire BAFA et BAPAAT)
- Elaborer le projet de fonctionnement propre à chaque tranche d'âge en tenant compte du projet pédagogique de la structure
- Préparer les projets d'animation et le planning d'activités

Lors des périodes de vacances un point hebdomadaire d'environ 1h30 est mis en place le lundi à 18h. Ce temps est mis en place afin de :

- transmettre toutes les informations (ALSH, informations pour salariés etc...)
- évaluer le fonctionnement et réajuster ce qui ne marche pas
- prendre les décisions collectives
- travailler sur les projets d'animation

La formation des animateurs.

L'équipe de direction a en charge la formation des animateurs, titulaires ou non du BAFA ou autre diplôme, tout au long de l'année, avant et pendant les vacances afin de leur permettre de :

- Consolider leurs connaissances sur les différents publics accueillis
- Faire le lien entre la théorie et la pratique
- Prendre du recul et analyser leurs pratiques, affiner leur réflexion sur leur rôle d'animateur
- Acquérir de nouvelles compétences techniques, que ce soit dans la rédaction d'un projet d'animation ou la mise en place d'activités

La direction est donc garante de la formation des animateurs. Elle suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un « protocole » de suivi est mis en place avec chacun.

Les animateurs « permanents » les plus expérimentés sont également sollicités afin d'accompagner les stagiaires dans l'assimilation du fonctionnement des différents temps et la mise en place de leurs activités. Ainsi les échanges facilitent la collaboration, favorisent l'esprit d'équipe et permettent même aux plus expérimentés de continuer à évoluer.

7) Modalités d'inscription et tarification

Les inscriptions se feront uniquement par e-mail : enfance-3cva@lecgs.org ou par bulletin d'inscription à retirer directement dans les bureaux du centre de loisirs.

De plus, les inscriptions effectuées 48h à l'avance seront validées. En effet, la règlementation nous oblige à certains taux d'encadrement qu'il nous serait impossible de respecter si nous ne savons combien d'enfants seront présents.

Enfin, suite à de nombreux désistements non prévenus, toute annulation d'une inscription devra se faire au minimum 24h à l'avance. Dans le cas contraire, seul un justificatif (type certificat médical) pourra éviter la facturation de la journée réservée.

La tarification:

Les tarifs sont indexés suivant le quotient familial (QF).

Quotient Familial : il peut être fourni par la famille en fournissant une situation du foyer à la CAF ou bien calculé d'après les avis d'imposition de la famille.

Pour calculer le quotient (QF) : Revenu annuel imposable **du foyer** divisé par 12 et par le nombre de parts de la famille sur les mêmes bases que les impôts.

Exemple : Le revenu du foyer composé de : 1 adulte 14000 € + 1 adulte 11 000€ soit 25 000 € net annuel. 25.000/12 = 2083 mensuels. Famille de 2 adultes et 2 enfants = 1 + 1 + 0.5 + 0.5 = 3 QF = 2083 / 3 = 694

Tarifs de l'ALSH

	Communauté des communes des Coteaux du Val d'Arros												
Quotient familial	de 0 à 375	de 376 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1000		supérieur à 1301		de 0 à 375	de 376 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1000	de 1101 à 1 300	supérieur à 1301
Journée avec paus e méridienne	8,00 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €	11,75 €	12,50 €		10,00	11,88	13,13	14,38	14,69	15,63
Journée sans pause méridienne	5,00 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	8,75 €	9,50 €		6,25	8,13	9,38	10,63	10,94	11,88
Demi- jo urnée avec paus e méridienne	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €	9,25 €	9,50 €		8,75	9,38	10,00	11,25	11,56	11,88
Demi- jo urnée s ans paus e méridienne	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	6,25 €	6,50 €		5,00	5,63	6,25	7,50	7,81	8,13
Extérieurs	xtérieurs à la communauté de communes + 25 %												

Moyens de paiement : bons ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), CESU, espèces, chèques bancaires.

8) Le partenariat et la communication

Renforcer les liens avec la 3CVA et les différentes communes

Nous travaillons avec les différents agents de la Communauté de Communes afin de mener à bien les différents projets.

Le travail que nous effectuons ne peut réellement prendre forme que grâce au partenariat avec la 3CVA et la Mairie de Pouyastruc.

En effet, outre le fait de respecter les demandes de la Communauté de Communes quant à l'encadrement et au travail avec des associations locales, un vrai travail d'organisation est réalisé avec les élus et leurs équipes, notamment depuis la mise en place s'un pôle enfance au sein des bureaux de la 3CVA: utilisation des clés de différents locaux, utilisation des espaces jouxtant le centre, transmission d'informations concernant l'ALSH dans les différentes écoles etc...

Enfin des entrevues ont également lieu avec le président de la 3CVA et ses adjoints délégués à l'enfance.

Associer les parents, renforcer les liens avec les familles.

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires et que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet entier sera à leur disposition à l'espace administratif pour consultation. Leur seront remis aussi : le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc. En effet, le centre de loisirs est ouvert à toute proposition. La direction est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour, et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'entrée du centre.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'information,
- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées (goûter des parents...)
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

Prestataires de services :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

En dehors des prestataires pédagogiques, le centre de loisirs fait appel également à :

- Kéolis : pour les transports en bus
- Elior : pour la gestion des repas. C'est une liaison chaude. Les repas sont réceptionnés par le directeur qui est chargé de :
 - la vérification des menus et de la gestion des éventuelles allergies alimentaires des enfants
 - la vérification des températures
 - de la conservation des échantillons.

IV - EVALUATION

Le principal outil d'évaluation du projet pédagogique est une grille répertoriant les différents objectifs du projet pédagogique. Cette grille permettra de mettre en lumière l'évolution du travail de l'équipe pédagogique basée en partie sur l'observation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que du comportement et du savoir être des enfants, puis sur l'avancement de la réflexion sur notre posture pédagogique. Cette grille a été conçue pour évaluer le projet pédagogique dans sa version globale. Pour chaque avenant à ce projet pédagogique, une grille du même type doit être réfléchie, construite et mise en pratique.

Cette grille fonctionne avec les critères suivants (dont on reporte les numéros dans la colonne correspondant à la date de l'évaluation) :

1 : action au point mort ou action annulée ou reportée dans le temps

2 : action tout juste démarré

3 : on est dans le feu de l'action

4: grosse progression

5 : Proche de la réussite!

		1	2	3	4	5
V	Le projet pédagogique a été rédigé par toute l'équipe					
:	Chaque activité prévue par le planning s'inscrit dans le projet pédagogique					
'	Vie en collectivité					
е	La notion de tolérance est abordée					
	La notion de respect est abordée					
e	Les conflits entre enfants sont de moins en moins fréquents					
	Les enfants disent spontanément les « mots magiques »					
n	La notion de laïcité est abordée					
	Une ou des activités exclusivement dédiée à ces valeurs est mise en place					
С	Les enfants ont pu partager leurs compétences, les jeux.					
0	Lorsqu'un enfant est en difficulté, un autre enfant vient spontanément l'aider					
ı	Les enfants jouent ensemble sur les temps informels					
	Aucun enfant n'est à l'écart du groupe, chacun participe à sa façon					
ı	La vie de groupe est harmonieuse					
е	Les règles de vie sont comprises et appliquées par les enfants					
С	L'équipe pédagogique connaît les besoins de chaque enfant					
t	Une ou des rencontres intergénérationnelles sont mises en place					
ι.	Les enfants se sont investis dans cette activité					
İ	IIs demandent à continuer					
V	L'équipe pédagogique prend le temps de discuter avec les parents					
i	Les parents posent spontanément des questions sur le déroulement de la journée					
+	Les parents nous font part de leurs idées					
t	Ils participent à certaines activités					
é	Ils font découvrir l'association à d'autres personnes					

			1	2	3	4	5
		Une sortie culturelle est organisée			5	7	
	С	Elle a été préparée en amont avec les enfants					
2	О	De nouvelles techniques d'arts plastiques sont proposées aux enfants					
a p	n	Les enfants sont curieux de découvrir des nouvelles activités					
р	n a	Les enfants ont pu s'exprimer librement par le biais d'activités artistiques					
0	i	L'équipe pédagogique propose autant que possible un cadre imaginaire pour chaque activité					
r t	S	Du matériel est constamment mis à disposition des enfants					
	S	L'apprentissage par l'expérimentation est pratiqué un maximum					
d	a n	Lors d'une activité manuelle plusieurs modèles sont proposés, chaque enfant a le choix de la technique à employer					
е	С	Le coin bibliothèque est mis en valeur					
	е	Des actions de littérature jeunesse ont été réalisées					
		Les enfants prennent spontanément un livre pendant les temps de repos					

		1	2	3	4	5
E	Des activités ont permis la découverte du quartier, de la ville					
n	Une sortie à l'extérieur de la structure a permis de découvrir un nouveau milieu social, environnemental					
V	Les enfants ont été sensibilisés à un aspect en particulier de l'environnement					
i r	Le tri sélectif est amélioré ; les enfants le font spontanément					
0	Les enfants sont sensibles au gaspillage du papier, peuvent expliquer pourquoi					
n	Les enfants ont été sensibilisés au gaspillage de l'eau					
n	Ils font maintenant attention lorsqu'ils se lavent les mains ou tirent la chasse d'eau					
e m	Des activités à partir de matériaux de récupération sont réalisées					
е	Les enfants ont été sensibilisés à la provenance des aliments					
n	Ils connaissent les légumes et es fruits de saison					
t	Une action de sensibilisation au « manger mieux » a été menée auprès des parents					

	1	2	3	4
Chaque enfant est responsable d'une tâche, d'un objet, d'un moment de la journé	e			
Chaque enfant a été valorisé d'une manière ou d'une autre				
Le rythme de chaque enfant est respecté				
Les enfants s'épanouissent (sourires, éclats de rire, regards,)				
Les enfants ont pu décider d'une ou plusieurs activités				
Ils ont eu le choix entre plusieurs activités				
Ils ont été impliqués dans l'élaboration des plannings d'activités				
La boîte à idées contient de nouvelles propositions, elles sont prises en compte				
Les enfants vont seuls aux toilettes				
La journée est organisée de façon à ce que les enfants puissent ne rien faire				
Les enfants se lavent spontanément les mains avant d'aller manger				
Ils participent au rangement de l'activité ; ils l'organisent				
lls arrivent à « se débrouiller » seuls sur certaines activités				
	1	2	3	
L'équipe pédagogique est à l'écoute des enfants				

		1	2	3	4	5
	L'équipe pédagogique est à l'écoute des enfants					
Р	L'écoute active est pratiquée					
E	Il y a un véritable cadre de communication entre tous les membres de l'équipe pédagogique					
A	Des réunions régulières (formelles ou informelles) sont effectuées pour faire le point en termes de pédagogie					
G	Les animateurs se sentent accompagnés dans leur travail					
0	Des outils d'information sont mis à des animateurs					
G I	Ils ont le sentiment de progresser et de continuer d'apprendre					
E	Les attentes de chacun ont été comblées					
	La remise en question est bien acceptée et vue comme nécessaire					

ANNEXE

La Journée type de l'ALSH

HORAIRES

17:00-18:30

7:30 - 9:00 Accueil des parents et des enfants qui ont plusieurs possibilités : dessin, lecture, jeux de société, jeux extérieurs, etc.... 9:00 *Collation pour les 3-5 ans qui le souhaitent. *Appel des enfants. *Activités 09:15 - 12:00 en relation avec le projet pédagogique et le thème de la période: activités manuelles, sportives, jeux traditionnels, etc... *Repas en service « traditionnel » pour les 3-5 12:00 ans. * Repas « self » pour les 6-11 ans. 13:00-14:00 *Avec les 3-5 ans : sieste pour ceux dont les parents nous l'ont demandé et ceux qui sont fatigués. Temps calme pour tous *Avec les 6-11 ans et les 3-5 ans qui ne font pas la sieste : temps calme et jeux libres (dessin, lecture, jeux de société etc...) *Les plus grands qui en expriment le besoin peuvent également se reposer 14:00-16:00 *Appel des enfants. *Reprise des activités dirigées 16:00 *Goûter et petites activés calmes 16:45-17:00 *Retour au Centre et activités libres

*C'est également le temps de faire un point de la journée et passer les informations pour le lendemain (ne pas oublier le sac avec serviette, maillot de bain et bonnet en cas de sortie

piscine etc...)

*Départ échelonné des enfants

*Coins permanents et activités libres : dessin, lecture, jeux de société, jeux extérieurs, etc... et rangement du centre.

Le protocole sanitaire d'accueil

Dans le respect des prescriptions émises par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, voici les grandes lignes du protocole de fonctionnement de l'ALSH à Pouyastruc.

 <u>Capacité d'accueil</u> (dans le respect du protocole gouvernemental en fonction de la surface utilisable de chaque salle):

De 3 à 5 ans : 1 groupe de 24 enfants dans une salle d'activité avec mobilier adapté et WC adaptés accessibles directement

De 6 à 10 ans : 1 groupe 26 enfants dans une salle d'activité avec mobilier adapté et WC adaptés accessibles directement.

Le nombre d'adultes sera réajusté dans le respect de la réglementation en fonction du nombre d'enfants présents sur chaque journée.

Les enfants seront répartis selon ces groupes qui resteront identiques tout au long de la journée.

Il n'y aura ni contact ni échange entre les différents groupes. Les modalités d'accueil sont développées plus bas.

Inscriptions:

Elles se font comme habituellement auprès de la direction par courriel.

Comme habituellement, du fait du nombre limité de places, les inscriptions devront être faites au plus tard le lundi, soit 2 jours à l'avance.

Pour chaque enfant accueilli, le dossier d'inscription avec tous les renseignements demandés reste obligatoire.

Pour tout document lié au dossier de l'enfant ainsi que les règlements, il est demandé de les préparer dans une enveloppe et de les déposer dans la boîte aux lettres du centre.

- Obligations des familles :

Les parents s'engagent :

- → à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs et à son retour. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre au centre;
- → à ne pas mettre leur enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant.
- Informer le plus rapidement la direction de l'ALSH

Port du masque :

Les équipes pédagogiques et techniques qui interviendront auprès des enfants porteront un masque. Le port du masque sera obligatoire pour les familles qui seront dans l'obligation de pénétrer dans les locaux. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants accueillis au centre de loisirs, sauf lorsqu'un d'eux présente des symptômes d'infection Covid-19 ; auquel cas, il est isolé à l'infirmerie muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux.

- L'équipe d'animation :

L'équipe est tenue d'avoir une tenue vestimentaire adéquate et de porter le masque en permanence. Les animateurs sont formés au protocole sanitaire mis en place. Au même titre que les enfants, les animateurs se lavent les mains à l'arrivée à l'ALSH et tout au long de la journée à chaque changement e lieu.

Une distanciation individuelle sera mise en place avec les enfants, avec toutes les réserves soulevées avec un public de 3-5 ans (soins portés, réconfort etc...)

Le référent COVID est le directeur qui est en place sur la période de fonctionnement.

- Accueil des enfants et des familles :

Un affichage à destination des familles, enfants et personnels sera fait.

Les parents ne pourront plus rentrer dans le centre de loisirs, excepté dans la partie de la cour délimitée par des barrières faisant office d'accueil. Le port du masque dans cette zone reste obligatoire.

Les départs et arrivées des enfants se feront par le portillon situé sur le côté du centre (entre la cour et les espaces verts) en respectant le marquage au sol. La personne accompagnant l'enfant (matin et soir) sera identifiée sur le cahier d'appel.

Un membre de l'équipe d'animation ou la direction sera positionné au portillon et aiguillera les enfants vers leur salle le matin. Un adulte prendra l'enfant en charge et l'accompagnera aux sanitaires pour se laver les mains avant de rejoindre la salle d'activités le temps de l'accueil.

Pour les départs, les enfants seront appelés par la personne positionnée à l'accueil des parents.

Chaque enfant devra avoir une bouteille d'eau ou gourde ainsi que sa propre casquette.

- Restauration:

La restauration sur le centre de loisirs sera mise en place en respectant les règles sanitaires : lavage de mains avant et après le repas.

Les 3-5 ans accèderont à la cantine par la cour. Leurs tables se trouvent côtés cour le long des baies vitrées.

Les 6-10 ans quant à eux passerons par l'intérieur, leurs sanitaires étant juste à côté. Leurs tables se situent au fond de la cantine.

De cette façon les groupent ne se croisent pas.

Les activités :

Seront privilégiées:

- les activités sans matériel (jeux d'expressions, de mimes, quiz...)
- les activités en lien avec la situation actuelle (lavages de mains en s'amusant, apprendre à se repérer dans l'espace et à respecter les distances entre les personnes...
- les activités physiques et sportives (quelques exemples) :
 - Etirements et exercices de stretching variés.
 - Activités douces : yoga, tai-chi, gymnastique douce ...
 - Parcours d'habilités motrices.
 - Balades dans les bois et jeux extérieurs
 - Danse
- Des activités manuelles et d'expression

Temps de sieste :

Les familles devront obligatoirement fournir couvertures et oreillers. Dans le cas ou les parents oublieraient ce matériel, des couvertures seront prêtées et lavées le soir même.

Un plan de la salle de sieste sera établi afin que chaque enfant garde le même lit chaque jour.

En cas de changement d'utilisateur, les lits seront désinfectés.

- <u>Désinfection des locaux et du matériel :</u>

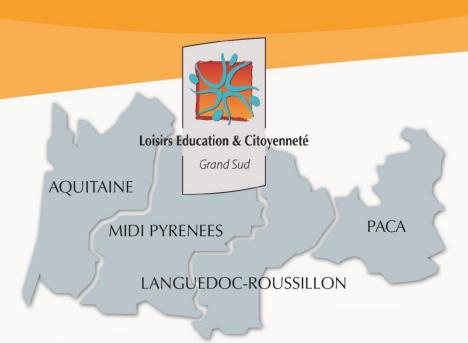
- ➤ Gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, sacs poubelles et masques seront à disposition dans chaque salle d'activité. Seules les adultes auront accès à ce matériel, pour désinfecter le petit matériel tout au long de la journée.
- Les différentes salles seront fréquemment aérées.
- L'équipe du centre de loisirs aura en charge de façon quotidienne le lavage et la désinfection du matériel utilisé :
 - pendant le repas (lavage des couverts, verres et assiettes ; désinfection des tables, chaises, cuisine et matériel de cuisine)
 - les lits en cas de changement d'utilisateur
 - les tables
 - les chaises
 - les jeux et livres seront eux aussi lavés et désinfectés, excepté si le matériel reste inutilisé pendant 24h au moins après son utilisation
- L'agent responsable du ménage aura en charge de façon quotidienne le lavage et la désinfection :
 - Des poignées et interrupteurs
 - Des WC et lavabos utilisés par les enfants et l'équipe du centre de loisirs
 - Des sols (salle de sieste, salles d'activités, cantine, infirmerie, sanitaires etc...)

- Si suspicion de C O V I D-19:

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant (les symptômes évocateurs étant : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...) le règlement des autorités sanitaires sera appliqué. L'enfant sera isolé dans une salle spécifique et dédiée, avec port du masque. La prise de température sera effectuée, les parents seront prévenus et devront venir le chercher aussitôt.

Comme l'indique le Conseil scientifique, il revient aux parents de vérifier la température des enfants le matin avant de les conduire au centre de loisirs et le soir, de veiller à ce qu'il se lave bien les mains à son retour, d'être attentif à l'apparition de symptômes, etc. Nous leur demandons aussi expressément de prévenir le centre de loisirs le plus rapidement possible en cas de symptômes constatés chez l'enfant.

Dans tous les cas, l'équipe d'animation et la direction ne pourront être tenues responsables en cas de contraction du COVID -19 par un enfant ou sa famille.



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44 www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org